

AR PREFECTURE

016-200054047-20191219-2019_12_19_11-DE
Reçu le 21/12/2019

- ~~FIXE~~ le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre à 16 235.22 € H.T.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 20 décembre 2019



Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

